

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 14 septembre 2015, à seize heures trente (16 h 30).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier et le directeur général sont également présents.

Les membres du conseil municipal étant tous présents renoncent à l'avis de convocation de la présente séance et signent l'avis de renonciation en conséquence; lequel est reproduit ci-après :

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATON

Nous, soussignés, renonçons à l'avis de convocation de la présente séance et consentons à y discuter du sujet suivant :

- **Autorisation de vente de sérigraphies de l'œuvre « Rencontre à Montmagny » de l'artiste Jean-Paul Riopelle**

Et, nous avons signé :

(Signé) M. Gaston Morin _____

(Signé) M. Gaston Caron _____

(Signé) M. Yves Gendreau _____

(Signé) M. Michel Mercier _____

(Signé) M. Marc Laurin _____

(Signé) M. Rémy Langevin _____

(Signé) Jean-Guy Desrosiers _____

2015-327

**AUTORISATION DE VENTE DE SÉRIGRAPHIES DE L'ŒUVRE
« RENCONTRE À MONTMAGNY » DE L'ARTISTE JEAN-PAUL
RIOPELLE**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la vente de sérigraphies de l'œuvre « Rencontre à Montmagny » de l'artiste Jean-Paul Riopelle, propriétés de la Ville de Montmagny, dont celle portant le numéro 59/75 encadrée et celle portant le numéro 58/75 non encadrée, par le biais d'un processus de vente à l'enchère; le tout en lien avec l'exposition « Le retour des oies blanches avec Riopelle » se tenant à la bibliothèque municipale de Montmagny du 11 au 20 septembre 2015.

2. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, le cas échéant, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 14 septembre 2015 est levée à 16 h 45.



GREFFIER



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU
21 SEPTEMBRE 2015.



MAIRE
